

FORMATION INITIALE EN SANTÉ, SÉCURITÉ, ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES ÉLUS DU CSE (DE 11 À 49 SALARIÉS)

Formation obligatoire (L.2315-18 CT)

Public

- Titulaires et suppléants du CSE (entreprises de moins de 50 salariés)

Pré-requis

- Aucun

Durée

- 5 jours soit 3 jours + 2 jours (35 heures)

Horaires

- 9 h à 17 h

Lieu

- FIAP - 30, rue Cabanis

Personnes en situation de handicap

- Tous nos lieux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite avec un accès aux salles de formation par ascenseur adapté pour contenir un fauteuil.

- Pour tout autre handicap, merci de prendre contact avec la référente handicap (Lise MATTIO Tel : 06 60 10 48 67) pour vérifier la faisabilité, quelle que soit la nature du handicap.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre d'actions de formation

Organisme de formation agréé par le ministère du Travail pour la formation dédiée aux Élus au CSE

Objectifs

- Maîtriser le rôle, les attributions et les moyens du CSE
- Exercer ses missions en matière de prévention de la santé et de la sécurité au travail (SSCT)
- Développer les aptitudes à déceler et à mesurer les risques professionnels et ses capacités d'analyse des conditions de travail

Programme de formation

Premier module (3 jours)

1. Maîtriser le fonctionnement et les attributions du CSE

- Missions des représentants du personnel au CSE
- Présentation des réclamations individuelles et collectives
- Organisation et déroulement des réunions du CSE
- Contribution à la promotion de la santé et de la sécurité

2. Assurer les attributions spécifiques

- Assistance des salariés en cas d'entretien préalable
- Exercice du droit d'alerte (harcèlement, discrimination, etc.)
- Cas de consultations du CSE

3. Connaître les moyens des représentants au CSE

- Heures de délégation
- Affichage, local, déplacement
- Délit d'entrave
- Statut protecteur des représentants du personnel

4. Maîtriser les missions et moyens du CSE en SSCT

- Enjeux et principes de la prévention de la SSCT
- Attributions du CSE en matière de SSCT
- Informations et documentations à la disposition du CSE

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX
LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67
HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14
N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692

Modalités d'évaluation

- Pré-requis : Aucun
- Evaluation : évaluation des connaissances au fil de la formation grâce à des quiz et des cas pratiques.
- A l'issue de la formation : remise d'une attestation de formation est remise

Consultants/formateurs

Lise MATTIO, spécialisée dans la formation des représentants du personnel en SSCT, elle forme et accompagne les élus depuis plus de 15 ans. Elle est habilitée par l'INRS pour la formation «Initiation à la prévention des risques psychosociaux» et celle du salarié désigné compétent ou référent en santé et sécurité au travail.

Francis COHEN, expert en droit du travail et relations sociales, intervient à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne et l'Université de Nanterre, licence et master QSE développés par l'ESQESE Paris et l'IAE Paris Sorbonne Business School.

Auteurs de 100 questions sur le CSE : Santé, Sécurité et CT - Editions AFNOR - août 2022



5. Repérer et prévenir les risques professionnels
 - Analyser une situation de travail
 - Distinction entre le travail prescrit et le travail réel
 - Caractéristiques d'un risque professionnel
 - Actions de prévention
 - Focus sur certains risques : troubles musculosquelettiques, travail sur écran, bruit, ambiance thermique, etc.
6. Comprendre les risques psychosociaux
 - Mécanismes du stress au travail et ses effets sur la santé
 - Recensement des facteurs de RPS
 - Distinction des trois niveaux de prévention
7. Focus sur le document unique d'évaluation des risques professionnels
 - Forme et contenu (unités de travail, gravité, fréquence, etc.)
 - Rôle du CSE sur l'actualisation du DUERP
 - Mise à jour du DUERP et délais de conservation
 - Liste d'actions de prévention des risques et de protection des salariés
8. Solliciter les acteurs en santé au travail
 - Acteurs internes (réfèrent sécurité, salariés, etc.)
 - Acteurs externes (médecin du travail, CRAMIF/CARSAT, etc.)
9. Accident du travail et maladie professionnelle
 - Principes de reconnaissance
 - Rôle des acteurs (employeur, CSE, CPAM, etc.)

Second module (2 jours)

10. Retour d'expérience
 - Points sur les cas rencontrés par les participants
11. Réaliser des enquêtes en cas d'accident du travail
 - Cas de recours aux enquêtes
 - Déroulement d'une enquête
 - Pratique de l'arbre des causes
 - Mesures de prévention pour éviter la reproduction de l'accident
12. Réagir et agir en cas de faits de harcèlement
 - Différentes formes de harcèlement (moral, sexuel, etc.)
 - Rôle du référent en charge de la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes
 - Moyens d'action des représentants du personnel

LISE MATTIO

FORMATIONS REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL : SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL
INITIATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

LISEMATTIO@GMAIL.COM - WWW.LISEMATTIO.COM - ☎ 06 60 10 48 67

HABILITÉ PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2014266-0012 DU 23/09/14
N° SIRET 352 169 684 00029 - NUMÉRO DE DÉCLARATION D'EXISTENCE : 11 920 421 692